

# VIDE- GRENIER 2020



BÉTHUNE  
SMART CITY

# FOIRE DE PRINTEMPS

du **13**  
au **29**  
**mars**  
2020

+ de 100 manèges

**TARIF RÉDUIT**  
MERCREDIS 18 ET 25 MARS

Grand'Place  
Place du 73<sup>e</sup>  
Place de la République  
Place Foch

© d'infos  
**BETHUNE.FR**   

@villebethune

## FÉVRIER

**Marché aux livres d'occasion - Rue Grosse tête**  
**Sam. 29 février - de 10h à 17h**

Contact : Grégory DELANNOY / greg.delann@gmail.com

## MARS



**Foire de Printemps - Grand'Place**  
**Du 13 au 29 mars 2020**

**Marché aux livres**  
**d'occasion**  
**Rue Grosse Tête**  
**Sam. 28 mars**  
**De 10h à 17h**

Contact : Grégory DELANNOY /  
greg.delann@gmail.com





## Carnaval Dimanche 5 avril 2020

**Du lun. 6 au ven. 10 - de 8h à 18h** ..... Dépôt-Vente  
Vêtements d'été

Association / Présidente :

Femmes Actives / Eveline SALIN

Pas de réservation



**Goutte de Lait**  
6, rue de Dunkerque



Eveline SALIN  
06 01 75 28 98

**Dim. 18 - de 8h à 18h** ..... Vide-greniers

Association / Présidente :

Amicale de l'école Jules Ferry / Cécile BACQUET



**Place de Gaulle**



Cécile BACQUET  
06 85 85 28 91

**Dim. 19 - de 8h à 18h** ..... Vide-greniers

Association / Présidente :

Dance Floor Béthunois / Sonia SOLER

Boissons et alimentation INTERDITES



**Rues de l'Yser, de la Deûle,  
de l'Aisne, de la Marne,  
Popieluszko**



Sonia SOLER  
06 41 80 02 54



**Sam. 25 - de 8h à 18h** ..... Vide-greniers

Association / Présidente :

Les Beffynoises / Allison DEFLEUR

Emplacement libre, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



**Place de la Communication**



Allison DEFLEUR  
06 15 04 75 90

**Marché aux livres d'occasion - Rue Grosse Tête**  
**Sam. 25 avril - de 10h à 17h**

Contact : Grégory DELANNOY / greg.delann@gmail.com

**Dim. 26 - de 8h à 18h** ..... Vide-greniers

Association / Président :

Comité des Fêtes et Animations des Quartiers de Béthune /  
Sam ABOUADAOU

5€ les 5 mètres, 2,50€ l'emplacement supplémentaire

Boissons et alimentation INTERDITES



**Place Foch**



Pascal ABOUADAOU  
06 05 45 39 17



## Ven. 1<sup>er</sup> - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Présidente :

Bien dans mon école / Jennifer HERVET

Priorité aux riverains - Emplacement libre, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



Place Foch



Jennifer HERVET  
06 15 52 19 46

## Mer. 8 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

Quartier du Jardin Public / François ABOUADAOU

Priorité aux riverains, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



Rues de Fouquereuil, Naninck,  
Parmentier, Cordonnier,  
Henneton, Saint-Martin



Pascal ABOUADAOU  
06 05 45 39 17

## Sam. 2 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

Quartier du Mont-Sans-Pareil / Sébastien KERCKHOF

Emplacement sans réservation, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



Place de Gaulle



Sébastien KERCKHOF  
06 70 82 07 92

## Sam. 9 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

APEL Saint Christophe / Mélanie LAQUAY

Emplacement sans réservation, 1€ le mètre

Boissons INTERDITES, alimentation sur demande



Rue Saint-Christophe



Mélanie LAQUAY  
06 87 11 20 19

## Dim 3 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Présidente :

Boul'Club St Pry-vauban / Guillaume ROBILLART

Emplacement sans réservation, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



Place Foch



Guillaume ROBILLART  
07 71 14 52 72

## Sam. 16 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

Vélo Club Béthunois / Raymond CATEZ

Emplacement libre, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



Cité des fleurs : rues des  
Glaieuls, Œillels, Coquelicots,  
Jacinthes, Primevères, Genêts



Raymond CATEZ  
06 62 28 11 65

## Ducasse de la rue de Lille - Parc du Perroy Du 15 au 17 mai 2020

### Dim. 17 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

Béthune Solidarité Loisirs / Jean-Pierre GALLET

Emplacement libre, 1€ le mètre

Boissons INTERDITES, alimentation sur demande



Parc du Perroy  
Rue de l'Université



Jean-Pierre GALLET  
06 51 25 80 65

### Sam. 30 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

PICASSO / Jean-Claude THIBAUT

Emplacement sans réservation, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



Avenue de Lisbonne,  
rues Jean Bart et  
du Maréchal Ney



Jean-Claude THIBAUT  
06 42 32 50 24  
06 52 87 44 62

### Marché aux livres d'occasion - Rue Grosse Tête Sam. 30 mai - de 10h à 17h

Contact : Grégory DELANNOY / greg.delann@gmail.com

### Sam. 6 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

Enfance Vaillance / Ingrid BEIGNIER

Emplacement sans réservation, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



Place de la Communication



Ingrid BEIGNIER  
06 49 85 82 90

### Dim. 7 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Présidente :

La Renaissance de Catorive / Michelle DEMAN

Réservé aux particuliers, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES



Place et rue Louis Pasteur,  
rue Juvenal Bienaimé



Michelle DEMAN  
Café « Le Neptune »  
03 21 56 22 43  
06 09 93 32 27

### Ducasse du Mont-Liébaud Du 13 au 17 juin 2020 Place de la Communication

## Sam. 13 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :  
l'ALIM / Jérémy PRUDHOMME

Réservé aux particuliers, 1€ le mètre  
Boissons et alimentation INTERDITES

 Place de l'Europe

 Jérémy PRUDHOMME  
06 95 61 84 89

## Sam. 27 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Présidente :  
Les Beffynaises / Allison DEFLEUR

Emplacement libre, 1€ le mètre  
Boissons et alimentation INTERDITES

 Place de la Communication

 Allison DEFLEUR  
06 15 04 75 90

## Dim. 14 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :  
Vélo Club Béthunois / Raymond CATEZ

Réservé aux particuliers, 1€ le mètre  
Boissons et alimentation INTERDITES

 Rues Gambetta  
et des Martyrs

 Raymond CATEZ  
06 62 28 11 65

## Dim. 28 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :  
Ju-Jutsu Traditionnel Béthunois / Emmanuel BAUDRIN

Priorité aux riverains - Réservation sur place, 1€ le mètre  
Boissons et alimentation INTERDITES

 Place Foch

 Emmanuel BAUDRIN  
06.07 94 44 07  
06 62 28 11 65

## Sam. 20 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :  
Solidarité Mali / Antoine HUART

Réservé aux particuliers, 1€ le mètre  
Boissons et alimentation INTERDITES

 Place de Gaulle

 Isabelle MOLINA  
06 32 82 40 83

## Marché aux livres d'occasion - Rue Grosse Tête Sam. 27 juin - de 10h à 17h

Contact : Grégory DELANNOY / greg.delann@gmail.com



# JUILLET

## Sam. 4 - de 8h à 18h..... Vide-greniers

Association / Président :

Donneurs de sang / Richard FORESTIER

Emplacement libre, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES

 Place de Gaulle

 Richard FORESTIER  
07 60 58 94 42



## Dim. 5 - de 8h à 18h..... Vide-greniers

Association / Président :

T'es un vrai Béthunois si / Corentin BRIGE

Emplacement sans réservation, 1€ le mètre

 Place Foch

 Corentin BRIGE  
06 68 78 20 73



## Dim. 19 - de 8h à 18h..... Vide-maison

Association / Présidente :

Les amis de la rue Ferrer / Anita DEWOLF

Réservé aux riverains

 Rue Ferrer

 Anita DEWOLF

## Dim. 19 - de 8h à 18h..... Vide-greniers

Association / Présidente :

Les petites mains de Mannesier / Micheline DERETZ

Priorité aux riverains, 1€ le mètre

 Rues Massenet et Gound,  
place Messager

 Micheline DERETZ  
06 66 29 90 20



## Ducasse du 8 TER / Cheminots Du 7 au 9 août 2020

### Dim. 9 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

La Bristol Remise en Forme / Guilbert GOURDIN

Boissons et alimentation INTERDITES

 **Place de Paris**  
Quartier des Cheminots

 **Guilbert GOURDIN**  
06 29 94 56 60

### Sam. 15 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

Sports Animations Loisirs Inter Age (ASALIA) /  
Sam ABOUADAOU

Priorité aux riverains, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES

 **Rues Roger Salengro,  
Guynemer, Branly  
et Saint-Exupéry**

 **Pascal ABOUADAOU**  
06 05 45 39 17



### Dim. 16 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Associations / Présidentes :

Au coeur de Sénéchal - Cindy DEBEUGNY

Priorité aux riverains, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES

 **Résidence Sénéchal**

 **Cindy DEBEUGNY**  
07 83 84 48 20

### Dim. 23 - de 8h à 18h ..... Vide-greniers

Association / Président :

Quartier Jardin Public / François ABOUADAOU

5€ les 5 mètres, 2,50€ l'emplacement supplémentaire

Boissons et alimentation INTERDITES

**Place Foch**

 **Pascal ABOUADAOU**  
06 05 45 39 17

### Lun. 31 - de 8h à 18h .....

## BRADERIE de BÉTHUNE

Gratuit pour les puciers, 1,50€ le mètre pour les professionnels

Réservation **obligatoire**

 **Centre-Ville**

 **Mairie de Béthune**  
Foire et Marchés  
03 21 63 00 00

# SEPTEMBRE



## Ducasse de Catorive Du 18 au 20 septembre 2020

**Dim. 20 - de 8h à 18h** ..... Vide-greniers

Association / Présidente :

La Renaissance de Catorive / Michelle DEMAN

Emplacement sans réservation, 1€ le mètre

Boissons INTERDITES

 **Rues Pasteur, Juvénal Bienaimé  
et place Pasteur,**



Michelle DEMAN  
Café « Le Neptune »  
03 21 56 22 43  
06 09 93 32 27

**Dim. 27 - de 8h à 18h** ..... Vide-greniers

Association / Président :

Association Béthune Solidarité Loisirs / Jean-Pierre GALLET

Priorité aux riverains - Emplacement libre, 1€ le mètre

Boissons et alimentation INTERDITES

 **Faubourg d'Arras,  
rue de Verdun**



Jean-Pierre GALLET  
06 51 25 80 65

**Du 28 septembre  
au 2 octobre - de 8h à 18h** .....

Bourse  
aux vêtements

Association / Présidente :

Femme Active / Evelyne SALIN

Pas de réservation



**Goutte de Lait**  
6, rue de Dunkerque



Evelyne SALIN  
06 01 75 28 98



# NOVEMBRE

## Foire d'Hiver Du 30 octobre au 11 novembre 2020

**Dim. 8 - de 8h à 18h** .....

Association / Présidente :

Les Beffynaises / Allison DEFLEUR

Réservation obligatoire

*Bourse aux  
jouets et  
puériculture*



Salle Victor Hugo



Allison DEFLEUR  
06 15 04 75 90

# DÉCEMBRE

## Foire de Noël au Mont-Liébaud Du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021



**Cité de Noël**  
Du 28 novembre au 31 décembre 2020

## Brocantes et vide-greniers

Ces manifestations relèvent de la réglementation relative aux ventes au déballage définies par les articles L. 310-2 et L. 310-5 du code de commerce (chapitres II et V du décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996, titres II et V de la circulaire n° 248 du 16 janvier 1997).

Obligations imposées aux organisateurs de manifestations publiques en vue de la vente ou l'échange d'objets mobiliers.

La loi du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression de recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers, codifiée par l'article L. 321-7 du code pénal, prévoit la tenue, jour par jour, par l'organisateur de la manifestation, d'un registre permettant l'identification des vendeurs. Ce registre doit être conforme au modèle prévu par l'arrêté du 21 Juillet 1992.

Les articles R. 321-9, R. 321-10 et R. 321-11 du code pénal prévoient de mentionner sur les registres :

- Les noms, prénoms, qualités et domicile de chaque personne qui vend sur la manifestation.
- La nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité produite avec la mention de l'autorité qui l'a établie.
- Si le vendeur est une personne morale (société ou association), l'indication de sa dénomination, de son siège et des noms, prénoms, qualités, domicile du représentant de cette personne morale à la manifestation avec références de la pièce d'identité produite.

Ce registre, coté et paraphé, doit être mis à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et être déposé au plus tard dans le délai de huit jours à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu de la manifestation.

### Conditions de participation des particuliers

Les particuliers ne peuvent vendre, dans ces manifestations, que des objets personnels et usagés, comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques paracommerciales.

L'accroissement d'actes de commerce par toute personne physique, qui se soustrayant intentionnellement à ses obligations, n'a pas requis son inscription au registre du commerce et des sociétés ou n'a pas procédé aux déclarations nécessaires, est réputé travail dissimulé en application de l'article L. 324-10 du code du travail et l'article L. 324-9 de ce même code interdit le travail dissimulé.



@villebethune

d'infos

BETHUNE.FR

